

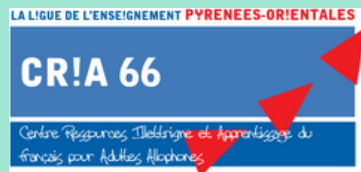


NOS PARTENAIRES



Document réalisé par le Conseil
Départemental d'Accès au Droit des
Pyrénées Orientales.

Avec le soutien du CRIA 66



point-justice
Pyrénées-Orientales

L'ACCÈS AU DROIT
DANS LES PYRÉNÉES
ORIENTALES

POINT-
JUSTICE
66

Ce qu'il faut comprendre

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE INFORMATION JURIDIQUE



VOUS VOULEZ RENCONTRER UN PROFESSIONNEL:



POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS?



POUR COMPRENDRE VOS OBLIGATIONS ?



Pour prendre rendez-vous dans un Point-Justice du département:



30 39



Vous pouvez prendre rendez-vous avec :

Des avocats qui vous conseillent en cas de conflit ou pour des actes de la vie courante.



Des notaires qui vous conseillent sur vos biens.



Des commissaires de justice qui constatent un dommage et vous aident à récupérer les sommes dûes.



Des conciliateurs qui vous aident à régler vos conflits de -- de 5 000 euros.



Des associations qui vous accompagnent dans vos démarches.



Le défenseur des droits



Pour toutes ces rencontres, vous ne payez rien.

C'est GRATUIT.



LES POINTS-JUSTICE



POINT JUSTICE - MAISON D'ACCÈS AU DROIT
(centre historique Perpignan)
1 rue de la Savonnerie
66000 Perpignan
du lundi au vendredi
de **08h30 à 12h00**
et de **14h00 à 17h00**

POINT- JUSTICE PRADES

POINT- JUSTICE LATOUR-DE-FRANCE

POINT- JUSTICE RIVESALTES

POINT- JUSTICE VERNET-SALANQUE

POINT-JUSTICE CÉRET

POINT-JUSTICE TÉLÉPHONIQUE

Point-Justice de la Maison de la Justice et du Droit
(Perpignan nord)
210 avenue du Languedoc
du lundi au vendredi de **08h30 à 12h30** et de **13h30 à 17h00**